



CDI - Bibliothèque Sainte-Marie de Neuilly

Les règles de vie au CDI

Ne garder avec soi que le strict minimum, les sacs doivent rester en priorité dans les classes.

Les élèves du collège présentent à la documentaliste une autorisation écrite de la responsable, de l'adjointe ou du professeur, sauf à l'heure du déjeuner.

En arrivant, chaque élève inscrit son nom et sa classe sur le cahier de présence.

- **Silence** de rigueur.
 - Téléphones, baladeurs, boissons, nourriture... interdits.
 - Respecter les lieux, les documents et le matériel mis à votre disposition.
 - **Laisser les documents sur les tables, ne ranger que les dictionnaires.**
 - Demander à la documentaliste l'autorisation :
 - de photocopier les documents du CDI.
 - d'utiliser un ordinateur : vous devez préciser votre sujet de recherche, vous inscrire sur le cahier « ordinateurs ».
- La consultation des blogs ou des messageries est interdite.**